



# UNIFOR

Ontario Regional Council  
Conseil régional de l'Ontario

## Conseil régional de l'Ontario d'Unifor

Les 1er et 2 décembre 2023

Shaw Centre

Ottawa (Ontario)



## **Message de la présidente et de la directrice du Conseil régional de l'Ontario**

Chères sections locales d'Unifor en Ontario,

Il nous fait plaisir d'annoncer que le Conseil régional de l'Ontario de 2023 se tiendra en présentiel au Centre Shaw, à Ottawa, les 1er et 2 décembre 2023.

Cette année marque plusieurs grands jalons pour Unifor et ses membres. Ensemble, notre syndicat a célébré une décennie d'unité, de force et de dialogue constructif et novateur au sein du Conseil régional de l'Ontario.

Le Conseil de cette année mettra l'accent sur des discussions sérieuses sur des enjeux majeurs pour nos membres de l'Ontario, notamment la privatisation de notre système de santé, les transformations attendues dans le secteur de l'automobile et les stratégies visant à favoriser un effectif plus fort, plus syndicalisé et plus mobilisé. Grâce à des conversations animées par des dirigeantes et dirigeants, des conférencières et conférenciers et des pairs activistes, les déléguées et délégués auront l'occasion d'explorer, d'apprendre et de contribuer à nos objectifs collectifs et à notre plan pour les atteindre.

Nous encourageons les sections locales à soutenir la participation des membres méritant l'équité en choisissant une représentation équitable (femmes, Noirs, Autochtones et travailleuses et travailleurs de couleur, travailleuses et travailleurs ayant des incapacités, LGBTQ et jeunes travailleuses et travailleurs de 35 ans et moins) au sein de leur délégation. Dans le cadre de notre engagement continu à l'égard de l'équité, nous demandons aux sections locales d'utiliser leur droit spécial de délégation accordé en vertu des règlements du Conseil régional de l'Ontario.

Conformément à ces mêmes règlements, le Conseil régional de l'Ontario procédera à des élections afin de pourvoir les postes vacants pour les deux années de mandat qui restent : Membre ordinaire du Conseil régional de l'Ontario (1); Comité permanent sur l'action politique (1); Comité permanent en santé, sécurité et environnement (1), et Comité permanent des personnes LGBTQ (1).

Il n'y a pas de frais d'inscription pour le Conseil régional de l'Ontario, mais vous devez vous y inscrire à l'avance, par le biais de notre système d'inscription en ligne. Les informations pour l'inscription de votre section locale ont été envoyées par courriel.

Partagez notre histoire! Les sections locales sont invitées à soumettre jusqu'à 5 (cinq) photos représentant 10 ans du Conseil régional de l'Ontario! Elles doivent être envoyées en format numérique, dans la plus haute résolution. La date limite pour l'envoi des photographies est le vendredi 27 novembre 2023.



**Shinade Allder**  
Présidente du Conseil régional de l'Ontario



**Samia Hashi**  
Directrice de la région de l'Ontario

## Ordre du jour provisoire

### Mercredi 29 novembre 2023

- Réunion des présidentes et présidents à 9 h 30

### Jeudi 30 novembre 2023

- Réunions sectorielles et industrielles
- Réunions des comités permanents
- L'inscription au Conseil régional de l'Ontario commence à 12 h 00

### Vendredi 1er décembre 2023

- L'inscription au Conseil régional de l'Ontario commence à 7 h 30
- Ouverture de la réunion à 9 h 00
- Rapport de la directrice régionale
- Rapport financier du Conseil régional de l'Ontario
- Débat sur les recommandations et les résolutions
- Conférenciers et conférencières
- Événement social en soirée

### Samedi 2 décembre 2023

- L'inscription au Conseil régional de l'Ontario commence à 8 h 30
- Ouverture de la réunion à 9 h 00
- Nominations et élections
- Débat sur les recommandations et les résolutions
- Conférenciers et conférencières
- Célébration du 10e anniversaire du FJS



## Inscription

Cette année, l'inscription se fera entièrement en ligne. Rendez-vous sur <https://register1.unifor.org>. La date limite pour l'inscription est le 10 novembre 2022

L'information relative à l'inscription de votre section locale a été envoyée par courriel. En tant que chef de la délégation, il incombe au président ou à la présidente d'inscrire tous les membres de la délégation d'une section locale.

Pour inscrire votre délégation, sélectionnez l'un des événements suivants :

1. Réunion des présidentes et présidents du Conseil régional de l'Ontario - 29 novembre 2023
2. Conseil régional de l'Ontario les 1er et 2 décembre 2023

Pour vous inscrire à plusieurs événements, veuillez fermer la session et en ouvrir une nouvelle pour sélectionner l'événement suivant à l'écran d'accueil

Les sections locales sont encouragées à inscrire une délégation complète ainsi que des déléguées et délégués spéciaux (en tenant compte de nos groupes en quête d'équité) et des observatrices et observateurs pour le Conseil régional de l'Ontario de cette année. N'oubliez pas que lorsque vous inscrivez votre délégation en ligne, vous devez indiquer si une déléguée ou un délégué prévoit de participer à un caucus sur l'équité. L'auto-identification de tout membre restera confidentielle. Tous les caucus sur l'équité sont destinés aux membres qui s'auto-identifient à un groupe en quête d'équité.

## Remarques importantes!

Les membres en poste du comité exécutif et des comités permanents du Conseil régional de l'Ontario doivent être inscrits comme faisant partie de la délégation de votre section locale, comme déléguée ou délégué de votre section locale.

Si vous souhaitez modifier l'inscription de votre section locale, faire une demande pour des déléguées spéciales ou délégués spéciaux, ou si vous éprouvez des difficultés avec votre inscription, veuillez envoyer un courriel à [Catarina.Xhuli@unifor.org](mailto:Catarina.Xhuli@unifor.org).

## Nombre de déléguées et délégués

Les déléguées et délégués sont les seuls membres de la délégation à avoir à la fois droit de parole et droit de vote au Conseil. Chaque section locale dispose d'un nombre limité de déléguées et délégués en fonction des critères suivants :

- sections locales comptant de 1 à 250 membres - 1 déléguée ou délégué
- sections locales de 251 à 500 membres - 2 déléguées et délégués
- sections locales avec 501 à 750 membres - 3 déléguées et délégués
- sections locales comptant de 751 à 1 000 membres - 4 déléguées et délégués
- sections locales comptant de 1 001 à 1 250 membres - 5 déléguées et délégués

Plus une déléguée ou un délégué supplémentaire pour chaque tranche additionnelle de 250 membres. Veuillez consulter les règlements du conseil pour obtenir des renseignements sur les sections locales composées. Les règlements du Conseil régional de l'Ontario sont accessibles sur le site Unifor.org.

Les déléguées spéciales et délégués spéciaux ont droit de parole, mais pas droit de vote au conseil. Ceci peut inclure des membres de votre comité exécutif, des président(e)s d'unité ou des membres de groupes en quête d'équité (Autochtones, personnes noires, personnes de couleur, jeunes, personnes ayant une incapacité, femmes ou membres de la communauté LGBTQ).

Les observatrices et observateurs n'ont ni droit de parole ni droit de vote au conseil et peuvent être des membres qui ne se qualifient pas comme déléguée spéciale ou délégué spécial. Les sections locales peuvent inscrire plusieurs observatrices ou observateurs.

## Élections

Conformément aux règlements du Conseil, le Conseil régional de l'Ontario pourvoira les postes vacants pour un mandat restant de deux ans.

Les postes vacants à pourvoir sont les suivants :

- Membre ordinaire du Conseil régional de l'Ontario - 1
- Comité permanent sur l'action politique - 1
- Comité permanent en santé, sécurité et environnement - 1

Comités permanents sur l'équité :

- LGBTQ - 1\*

REMARQUE : Les postes des comités permanents sur l'équité seront pourvus par élection par les pairs lors de la séance/réunion de leur caucus sur l'équité désigné. Veuillez consulter l'ordre du jour de votre conseil lors de votre inscription pour connaître les heures et les dates des caucus. Les élections qui se déroulent dans le cadre du conseil auront lieu le samedi 3 décembre. L'inscription et les changements de statut de déléguée ou de délégué seront fermés 1 (une) heure avant le vote.

Les nominations officielles pour les postes de l'exécutif et les comités permanents du Conseil régional de l'Ontario auront lieu au cours du Conseil. Conformément à nos règlements (Article 5 : Élections) :

...un délégué ou une déléguée qui propose la candidature d'une ou d'un autre délégué peut faire une brève déclaration, et toutes les candidat et tous les candidats auront l'occasion de s'adresser aux déléguées et délégués

Veuillez noter que les candidates et candidats doivent s'assurer du soutien de leur section locale avant d'accepter une nomination. Les membres en poste du comité exécutif et des comités permanents du Conseil régional de l'Ontario doivent être inscrits comme faisant partie de la délégation de votre section locale, comme déléguée ou délégué de votre section locale.



## Résolutions

### Résolutions générales

Les résolutions générales que doit étudier le Conseil régional de l'Ontario doivent être reçues au plus tard 15 jours ouvrables avant l'ouverture du Conseil régional.

La date limite pour l'envoi de résolutions générales est le 10 novembre 2023. Nous vous encourageons à soumettre vos résolutions avant cette date. Les déléguées et délégués ont le droit de faire partie du comité des résolutions. Si vous souhaitez faire partie du comité des résolutions, faites parvenir un courriel à [Catarina.Xhuli@unifor.org](mailto:Catarina.Xhuli@unifor.org) au plus tard le 10 novembre.

### Modifications aux règlements

Conformément à l'article 9 des règlements du Conseil régional de l'Ontario concernant les modifications :

Les règlements du Conseil régional peuvent être amendés par un vote majoritaire des 2/3 pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, pourvu que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à amender les règlements

Afin de vous conformer à l'article 9, toute résolution relative à la modification des règlements doit être soumise au plus tard le 1er novembre 2023. Les sections locales recevront un avis au plus tard le 3 novembre 2023. Vous pouvez envoyer vos résolutions par courriel à [catarina.xhuli@unifor.org](mailto:catarina.xhuli@unifor.org)

Consultez le modèle de résolution à la page 8 pour une explication claire de la façon de composer votre résolution.

Conseils pour rendre les résolutions claires et compréhensibles pour tous :

- N'abordez qu'une seule question principale par résolution.
- Utilisez des phrases claires, directes et concises.
- Utilisez des mots que vos lecteurs comprendront facilement : évitez le jargon, les abréviations et les acronymes.
- Soyez précis. Expliquez les mesures qui devraient être prises, les changements que vous voulez faire, la façon dont vous voulez le faire, qui doit le faire et quand vous voulez que ce soit fait. Ce que vous voulez changer, comment vous voulez le faire, qui vous voulez pour le faire et quand vous voulez que cela se produise.



## Exemple de résolution



### Exemple de résolution du Conseil régional de l'Ontario

Le Conseil régional de l'Ontario d'Unifor va :

1. encourager toutes les sections locales de l'Ontario à utiliser le format recommandé pour les résolutions; et
2. encourager toutes les sections locales de l'Ontario à limiter leurs résolutions à 200 mots ou moins.

Parce que :

- Le comité des résolutions a besoin de signatures appropriées pour savoir que la résolution provient d'une section locale et a été approuvée; et
- L'utilisation de mots simples tels que « va » et « parce que » aide les délégués et déléguées à comprendre la résolution, en particulier les nouveaux délégués et déléguées.

Soumis par la section locale d'Unifor :

Jane Smith, présidente

---

John Smith, secrétaire archiviste

---

## Hébergement et déplacements

### Hôtels

Un bloc de chambres a été réservé à chacun de ces hôtels :

#### Lord Elgin

100 rue Elgin, Ottawa

Le tarif est de 195 \$ par nuit pour une chambre classique.

Veuillez faire vos réservations sous le bloc du Conseil régional de l'Ontario d'Unifor - décembre 2023 en appelant l'hôtel au 1-800-267-4298 ou en envoyant un courriel à [groups@lordelgin.ca](mailto:groups@lordelgin.ca).

La date limite pour la réservation dans ce bloc est le 30 octobre 2023.

#### Fairmont Chateau Laurier

1 rue Rideau, Ottawa

Le tarif est de 259 \$ par nuit pour une chambre au Fairmont.

Veuillez faire vos réservations sous le bloc du Conseil régional de l'Ontario d'Unifor - décembre 2023 en appelant le centre de réservation au 1-800-441-1414

La date limite pour la réservation dans ce bloc est le 30 octobre 2023.

#### Le Westin Ottawa

11, promenade Colonel By, Ottawa

Le tarif est de 229 \$ par nuit pour une chambre traditionnelle.

Veuillez faire vos réservations sous le bloc du Conseil régional de l'Ontario d'Unifor - décembre 2023

[Réservez en ligne votre tarif de groupe pour le Conseil régional de l'Ontario d'Unifor 2023.](#)

La date limite pour la réservation dans ce bloc est le 30 octobre 2023.

### Déplacements

#### Rabais d'Air Canada

Air Canada offre un rabais à nos déléguées et délégués qui voyageront par avion. Si vous souhaitez bénéficier de ce rabais, appelez Air Canada au numéro 1-888-247-2262 (au Canada); ATS : 1800-361-8071 (pour les malentendants) ou en ligne, à l'adresse [aircanada.com](http://aircanada.com) Dans tous les cas, n'oubliez pas de mentionner le code promotionnel **MYXVJ7G1**.

#### Rabais VIA Rail

VIA Rail offre un rabais de 5 % sur le tarif le plus bas en classe

Économie, Économie Plus, Affaires, Affaires Plus et Voiture-lits. Si vous souhaitez bénéficier de ce rabais, appelez VIA Rail au numéro 1-888-842-7245 (au Canada), ATS 1-800-268-9503 (pour les malentendants) ou en ligne, à l'adresse [viarail.ca](http://viarail.ca). Peu importe la classe, veuillez indiquer le code promotionnel **811133**.



## Résumé des dates limites

Veillez prendre note des principales dates limites pour le prochain Conseil régional de l'Ontario

1er novembre 2023	Date limite pour l'envoi de résolutions pour l'amendement des règlements
1er novembre 2023	Date limite pour l'inscription au service de garde d'enfants
10 novembre 2023	Date limite pour l'envoi de résolutions
10 novembre 2023	Date limite pour l'inscription à l'événement

Les informations de cette trousse de convocation peuvent également être trouvées sur la page de l'événement du Conseil régional de l'Ontario de décembre 2023.

## Accessibilité

Unifor cherche à rendre tous les rassemblements et événements syndicaux accessibles et exempts d'obstacles. Si vous avez besoin de mesures d'adaptation en vertu des droits de la personne (aides visuelles, aides auditives, aides à la mobilité, à la résistance, assistance), nous vous invitons à nous fournir les renseignements pertinents afin que nous puissions prendre toutes les mesures raisonnables pour éliminer les obstacles à votre participation. Veuillez envoyer vos demandes par courriel à l'adresse [Catarina.Xhuli@unifor.org](mailto:Catarina.Xhuli@unifor.org).

## Services de garde d'enfants

Des services de garde d'enfants seront offerts pendant le Conseil régional de l'Ontario. Vous trouverez dans la trousse d'information le formulaire d'inscription au service de garde. Ce formulaire doit être rempli et retourné au plus tard le 1er novembre 2023.

Veillez remplir le formulaire d'inscription au service de garde d'enfants ci-joint et l'envoyer par fax à l'attention de Laurie Wright au Centre familial d'éducation d'Unifor : au (519) 389-3544 ou par courriel à [fecchildcare@unifor.org](mailto:fecchildcare@unifor.org).

## Prévention de la COVID-19

La santé et la sécurité de nos membres, ainsi que des membres de notre personnel lors du Conseil canadien sont de la plus haute importance. Le virus de la COVID-19 est toujours présent et nous devons travailler ensemble pour veiller à ce que toutes les personnes qui participent à l'événement, ainsi que leurs familles et leurs proches, soient en sécurité. Unifor a adopté une politique globale de prévention de la COVID-19 pour les événements du syndicat. La vaccination complète et le port du masque sont fortement encouragés pour toutes les personnes présentes. Toutes les directives de santé publique énoncées par l'unité régionale de santé publique seront respectées lors de cet événement.